

DÉCLARATION D'ADHÉSION

(à établir par les A.A.P.P.M.A adhérentes ou souhaitant adhérer)

Le conseil d'administration de l' A.A.P.P.M.A. (titre)

après avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de la
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÊCHE SPORTIVE AU COUP (F.F.P.S.C)

et de ceux du COMITÉ DÉPARTEMENTAL (C.D) N°.....

déclare accepter lesdits statuts et règlements et confirme sa demande d'adhésion en tant que
club au C.D N°

et à la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÊCHE SPORTIVE AU COUP

**LE RÈGLEMENT DES CONCOURS ET AUTRES ÉPREUVES ORGANISÉS PAR
L'A.A.P.P.M.A (titre)**

SERA CELUI ÉTABLI PAR LA F.F.P.S.C.

Fait à

Le

CHET DE LA SOCIETE
ET SIGNATURE DU PRESIDENT